

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: **83401032.4**

⑤① Int. Cl.³: **G 08 B 13/14**

⑳ Date de dépôt: **24.05.83**

③① Priorité: **25.05.82 FR 8209032**

④③ Date de publication de la demande:
30.11.83 Bulletin 83/48

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Grego, Bruno**
61 Porte de France
F-06500 Menton(FR)

⑦② Inventeur: **Grego, Bruno**
61 Porte de France
F-06500 Menton(FR)

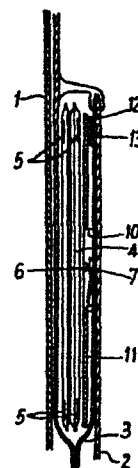
⑦④ Mandataire: **Lemonnier, André**
4 Boulevard Saint-Denis
F-75010 Paris(FR)

⑥④ **Dispositif d'alarme contre le vol à la tire.**

⑤⑦ Le dispositif conforme à l'invention est basé sur le principe connu de fermeture d'un contact électrique magnétique 6-7, incorporé dans le circuit d'alarme 8-9, par passage d'une masse magnétique 5 caractérisé en ce que le ou les contacteurs magnétiques 6-7 sont fixés sur la paroi du logement 3-15 destiné à recevoir l'objet protégé lequel est muni, au moins à proximité de son bord engagé le plus profondément dans le logement, d'au moins un élément magnétique 5.

L'invention s'applique à la protection des portefeuilles et analogues contenus dans une poche, pochette de sac à main ou analogue.

Fig.1



Dispositif d'alarme contre le vol à la tire.

La présente invention concerne la protection contre le vol à la tire. Elle a plus spécialement pour but de créer un dispositif d'alarme sonore qui est déclenché au moment où on retire l'objet protégé de son logement qui peut être une
5 poche, un sac à main ou analogue.

Les caractéristiques particulières de cette protection sont que l'alarme ne nécessite pas d'être puissante et prolongée puisque le vol à la tire est essentiellement fondé sur l'habi-
10 lité du pickpocket qui subtilise l'objet sans alerter le volé mais elle doit être assurée avec des moyens peu encombrants et facilement adaptables qui ne nuisent pas à l'esthétique de l'objet protégé et qui ne soient pas facilement détectables à la vue.

15

D'une manière générale les dispositifs d'alarme électriques connus sont basés sur la coupure d'un circuit, une telle solution n'étant pas envisageable dans le présent cas en raison de l'obligation d'utiliser une source d'alimentation
20 de volume réduit. On connaît également des dispositifs de

détection du passage d'une masse aimantée utilisés notamment contre le vol dans les grands magasins mais ces dispositifs qui doivent détecter à distance une étiquette ou marque magnétique nécessitent une puissance importante. Les dispositifs
5 anti-pickpocket connus et utilisés en pratique se limitent à une chaînette reliant l'objet par exemple le portefeuille, au vêtement mais cette liaison permanente est gênante, visible et nécessite des moyens de fixation permanents tant sur l'objet que sur son logement.

10

L'invention a en conséquence pour objet un dispositif d'alarme contre le vol à la tire basé sur le principe connu de fermeture d'un contact électrique magnétique, incorporé dans le circuit d'alarme, par passage d'une masse magnétique caractérisé
15 en ce que le ou les contacteurs magnétiques sont fixés sur la paroi du logement, poche, pochette de sac à main ou autre, destiné à recevoir l'objet protégé lequel est muni, au moins à proximité de son bord engagé le plus profondément dans le logement, d'au moins un élément magnétique.

20

Lorsque l'objet protégé est retiré du logement dans une mesure suffisante pour amener l'élément magnétique en face du contacteur, l'alarme est déclenchée alors que l'objet n'est pas encore totalement extrait.

25

De préférence l'élément magnétique est constitué par une bande magnétique mince et, pour rendre possible l'engagement de l'objet protégé dans le logement avec une orientation aléatoire quelconque, les différents bords perpendiculaires
30 à la direction possible d'engagement et de dégagement sont munis d'une bande magnétique dont la longueur est sensiblement égale au jeu latéral de l'objet dans son logement. De préférence également le contacteur magnétique unique est placé sensiblement au centre de l'objet engagé dans son loge-
35 ment de manière que le dispositif soit le plus insensible possible aux défauts de positionnement.

Selon un mode de réalisation qui rend le dispositif adaptable

aux vêtements et articles de maroquinerie non conçus pour être munis du dispositif, le contacteur magnétique et le circuit d'alarme comportant une pile de faible puissance et un vibreur sont montés dans un boîtier mince solidarisable avec la paroi du logement. De préférence cette solidarisation est amovible pour permettre d'adapter successivement le dispositif à différents logements. La solidarisation est de préférence effectuée par l'intermédiaire d'une plaque mince s'adaptant sensiblement à la forme du logement et munie d'un moyen de fixation résistant au cisaillement selon la direction de déplacement de l'objet notamment constitué par des bandes à bouclettes et à crochets du type connu sous la marque "Velcro". Les différentes poches susceptibles de recevoir le dispositif peuvent être munies, à proximité de leur ouverture ou le long des coutures latérales, de l'une des bandes de la fermeture.

Dans le cas d'un article, vêtement ou article de maroquinerie prévu d'origine pour la mise en oeuvre de l'invention, plusieurs contacteurs peuvent être montés dans les différentes poches et être reliés par des fils souples minces incorporés dans l'article à une centrale d'alarme commune.

Le dispositif constitue également un signal d'alarme contre le dégagement accidentel de l'objet protégé de son logement, par exemple en cas de chute du portefeuille de la poche d'un vêtement porté sur le bras, contre le vol par découpage du fond du sac à la lame de rasoir, contre la subtilisation d'un document protégé placé dans un porte-document, etc.

30

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée de divers modes de réalisation faite ci-après avec référence au dessin ci-annexé dans lequel :

35

La figure 1 est une vue en coupe schématique selon la direction d'introduction, d'un logement constitué par la poche d'un vêtement et du portefeuille constituant l'objet protégé;

la figure 2 est une vue en élévation frontale de la partie détecteur du dispositif et la figure 3 est une vue en élévation d'un objet protégé constitué par un portefeuille logé dans une
5 pochette d'un sac à main.

Dans la figure 1, 1 désigne le tissu du vêtement, 2 la doublure et 3 la poche équipée du dispositif d'alarme conforme à l'invention. Dans les dessins 4 désigne le portefeuille
10 protégé et 5 des bandes de magnétite fixées le long des bords, à l'intérieur des poches externes, en étant appliquées contre la surface extérieure. Dans le cas de la figure 1, le portefeuille étant toujours engagé dans la poche avec un petit côté horizontal les bandes de magnétite ne sont fixées que
15 le long des petits côtés et au milieu de ceux-ci et leur longueur peut être réduite, le portefeuille s'adaptant dans la poche avec un faible jeu latéral de sorte que lors de l'engagement et du retrait du portefeuille, la bande de magnétite se trouvant en bas passera toujours en face du centre
20 géométrique de la poche.

Le dispositif détecteur comporte essentiellement un plot fixe 6 et un contact mobile 7 qui est attiré pour fermer le contact lors du passage, en face du contacteur et à pro
25 ximité de celui-ci, d'une bande de magnétite. Ce contacteur est inséré dans un circuit comprenant une pile de faible puissance 8 et un vibreur 9. Dans le mode de réalisation des figures 1 et 2 le contacteur, la pile et le vibreur sont enfermés dans un boîtier léger extra-plat 10 qui est fixé
30 au centre d'une plaquette 11 susceptible de s'adapter à l'intérieur de la poche et d'y être fixée par une bande 12 coopérant avec une bande 13 cousue ou collée à l'intérieur de la poche. Il serait possible de prévoir un interrupteur dans le circuit mais un tel interrupteur réduirait la sécurité
35 car il peut être actionné inintentionnellement et de plus le fonctionnement de l'appareil au moment de la mise en place et du retrait du portefeuille par le propriétaire, constitue un test du bon état de la pile.

Dans le cas d'un sac à main 14 et comme illustré dans la figure 3, les dimensions des pochettes et compartiments 15 sont très supérieures à celles du portefeuille 4, plus généralement de l'objet à protéger et le portefeuille, porte-monnaie ou analogue est placé dans le sac avec le grand côté horizontal. Lors du retrait il peut être retiré parallèlement à lui-même ou être basculé. Dans ce cas l'objet à protéger est muni de bandes de magnétite 5 le long de ses grands et de ses petits côtés. Dans le cas d'un sac à main qui comporte 10 plusieurs poches, on peut prévoir un contacteur dans la doublure de chaque poche et relier tous ces contacteurs en parallèle par des fils 16 à une centrale 17 qui comporte une pile et un vibreur mais dans laquelle on peut incorporer sans 15 sortir de l'invention et étant donné que la pile peut être plus puissance, un relais de maintien de l'alarme mais il est alors nécessaire de prévoir un interrupteur.

Revendications

1. Un dispositif d'alarme contre le vol à la tire basé sur le principe connu de fermeture d'un contact électrique magnétique, incorporé dans le circuit d'alarme, par passage d'une masse magnétique, caractérisé en ce que le ou les contacteurs magnétiques 6-7 sont fixés sur la paroi du logement 3-15, poche, pochette de sac à main ou autre, destiné à recevoir l'objet protégé lequel est muni, au moins à proximité de son bord engagé le plus profondément dans le logement, d'au moins un élément magnétique 5.

2. Un dispositif d'alarme selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément magnétique est constitué par une bande magnétique mince 5.

3. Un dispositif d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les différents bords perpendiculaires à la direction possible d'engagement et de dégagement sont munis d'une bande magnétique 5 dont la longueur est sensiblement égale au jeu latéral de l'objet dans son logement.

4. Un dispositif d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le contacteur magnétique unique 6-7 est placé sensiblement au centre de l'objet engagé dans son logement.

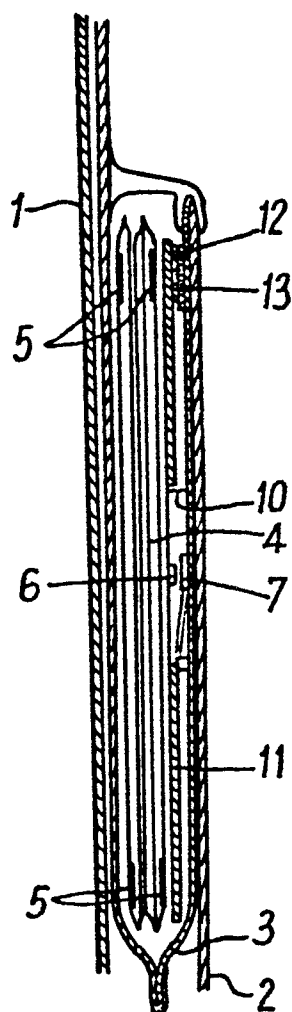
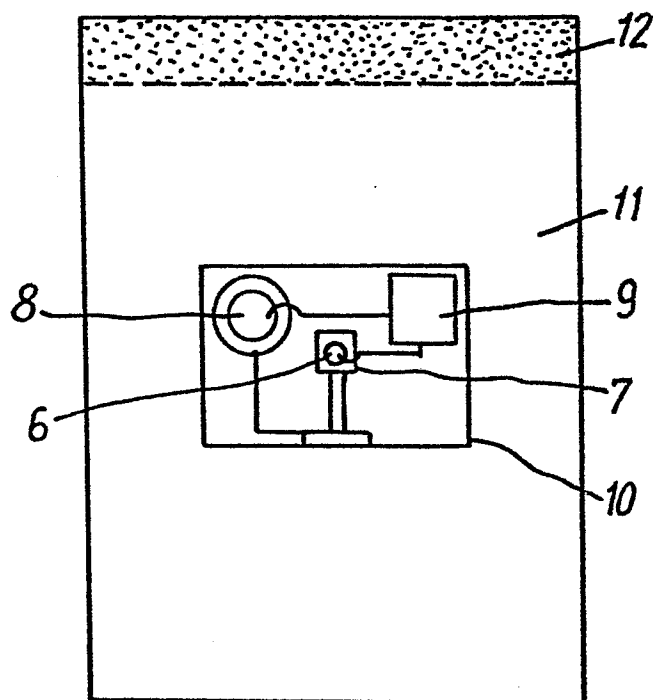
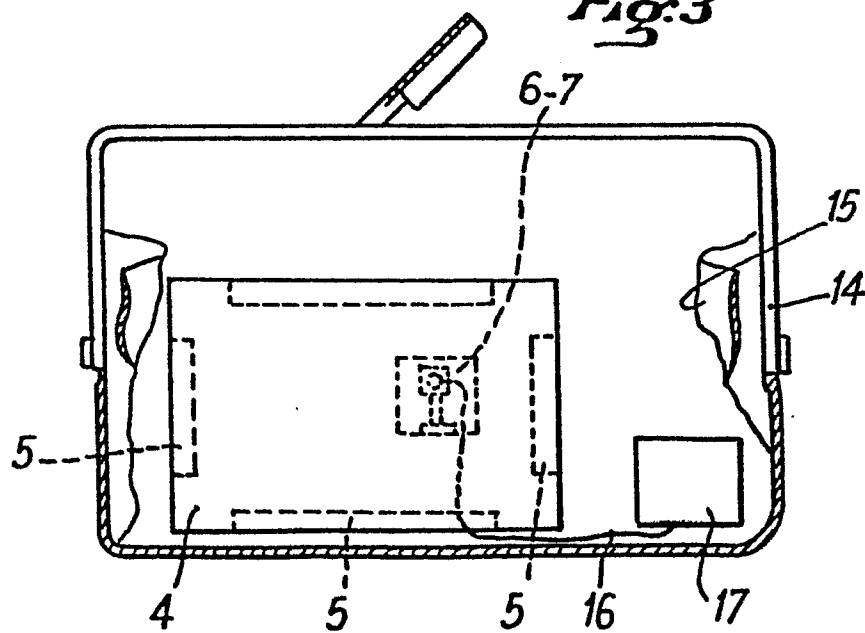
5. Un dispositif d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le contacteur magnétique 6-7 et le circuit d'alarme comportant une pile 8 de faible puissance et un vibreur 9 sont montés dans un boîtier mince 10 solidaire avec la paroi du logement.

6. Un dispositif d'alarme selon la revendication 5,

caractérisé en ce que la solidarisation est assurée par une plaque mince 11 s'adaptant sensiblement à la forme du logement et munie d'un moyen de fixation 12-13 résistant au cisaillement selon la direction de déplacement de l'objet.

5

7. Un dispositif d'alarme selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
caractérisé en ce que plusieurs contacteurs 6-7 sont montés dans les différentes poches 15 et reliés par des fils souples 10 minces 16 incorporés dans l'article 14 à une centrale d'alarme commune 17.

Fig:1*Fig:2**Fig:3*



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	FR-A-1 375 622 (SONNENSCHNEIN) * Pages 1,2; figures 1,2,6 *	1	G 08 B 13/14
A	FR-A-1 289 866 (SIEMENS) * Page 2; figures 1,2 *	1	
A	US-A-3 930 249 (STECK) * Abrégé *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			G 08 B H 01 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-09-1983	Examineur SGURA S.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	